



SOUTIEN DE LIRI –RDC A LA PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE PORTANT PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A LA PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMEES EN RDC

Information

Le Conseil Consultatif de l'Initiative Interreligieuse pour les forêts tropicales, IRI – RDC, réuni ce 20 octobre 2020 à Kinshasa, suit avec intérêt la réception par l'Assemblée Nationale, au cours de sa session ordinaire de mars 2020, de la proposition de loi organique portant principes fondamentaux relatifs à la protection et la promotion des droits des Peuples autochtones Pygmées en République Démocratique du Congo et les débats en commissions.

Appréciation

Il apprécie l'endurance et la détermination des Populations autochtones et des organisations qui les ont accompagnés dans ce processus d'élaboration de la proposition de loi dont le parcours a duré près de dix ans pour arriver entre les mains des Législateurs et voir la proposition recevable. Les Twa, Mbuti, Baka, Babinga, appelés Pygmées, sont considérés dans notre pays comme les premiers habitants du Congo. Au fil des multiples vagues de migrations des peuples dans le Bassin du Congo, ils se sont familiarisés avec la vie dans les zones forestières où ils ont développé une communion avec la nature.

Bien fondé

Partant de la reconnaissance de la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu, telle que reconnue par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte africaine des droits des peuples, cette proposition de loi mérite d'être prise avec toute la considération. Elle permettra sans doute de reconsidérer le regard et les relations avec ces citoyens de la République Démocratique du Congo dont l'apport à la construction du pays ne peut être négligeable.

Encouragements

Le Conseil Consultatif encourage les Elus de peuple à examiner cette proposition de loi avec l'objectivité, la technicité et la sagesse requises afin que la loi qui sera adoptée puis promulguée permette de corriger les injustices et les préjudices affligés ou commis consciemment ou inconsciemment par les différents peuples

appelés à vivre en harmonie pour le développement de notre cher et beau pays. Le Conseil espère que l'application de la future loi permettra aux Peuples Twa Mbuti, Baka et Babinga d'intégrer la communauté nationales avec les mêmes droits et obligations leur reconnus en tant qu'humains créés à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Attirer l'attention

La proposition de loi met en exergue notamment le droit à la terre, le droit d'accès aux ressources naturelles et au revenu de l'exploitation de celles-ci, le droit à l'environnement et à la protection du patrimoine culturel des Peuples autochtones Pygmées. Certains de ces droits soulèvent la question de l'interconnexion des lois sur la terre (loi foncière), les mines, les hydrocarbures, l'agriculture, l'eau, la conservation de la nature, etc. La mise en œuvre de ces lois suscite déjà des problèmes non seulement sur les Peuples autochtones Pygmées, mais aussi sur les autres communautés telles qu'on le remarque avec des délocalisations pour cause d'exploitation minière industrielle et pour la création des aires protégées.

Cette situation appelle à une réflexion approfondie et à une politique concertée de l'utilisation de nos terres tant enviées par des pays voisins et des multinationales. Les travaux en cours dans le cadre de la réforme foncière, l'élaboration de la politique nationale et de la loi sur l'aménagement du territoire, l'élaboration de la politique minière et de la politique forestière sont donc à soutenir en évitant la précipitation dans leur adoption. Il convient de récolter le plus d'avis possible en vue d'équilibrer les droits des communautés attachées au droit coutumier et la volonté commune de développement du pays portée par les institutions étatiques. On sait que ces institutions subissent souvent des influences des intérêts économiques représentés par les Etats, les multinationales et les institutions financières internationales d'une part, et d'autre part se butent à une mise en œuvre harmonieuse du principe du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et les droits acquis coutumièrement, lesquels ne sont pas non plus à l'abri des injustices et des abus.

Apporter le soutien

Fort de l'engagement pris le 5 décembre 2019 lors du lancement de l'Initiative interreligieuse pour les Forêts tropicales en RDC, le Conseil consultatif apporte



